

[INTERNET] enquête publique projet éolien "LES AILES DU PU...

@ 69 - FORSTER - 2004 2019 - 01 H12

Sujet: [INTERNET] enquête publique projet éolien "LES AILES DU PUY DU RIO"

De : Forster Joel <j.forster@orange.fr>

Date : Sat, 20 Apr 2019 01:12:46 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Président d'Enquête,

Veillez trouver en pièce jointe notre courrier relatif au projet d'installation d'éoliennes sur la commune de Laurière.

Bonne réception.

lettre commission enquête Laurière.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

* Anne-Marie & Joël FORSTER
9 La Ribière
87250 FOLLES

Monsieur le Président
De la Commission d'Enquête
Projet Eolien « Les Ailes du Puy du Rio »
LAURIERE

Le 20 avril 2019

Monsieur le Président,

Nous habitons dans une région économiquement défavorisée, dont la seule richesse est constituée de forêts, ruisseaux et vallons, chers aux habitants comme aux touristes français et étrangers.

Sans réelle consultation de la population, le maire de Laurière a décidé d'installer, à environ 500 m de certaines habitations, des éoliennes géantes qui vont complètement défigurer notre paysage.

Si ce projet aboutissait, il provoquerait un terrible bouleversement tant pour le sous-sol (réseaux hydrogéologiques) que pour la faune (couloir de migration des grues, chauves-souris, cigognes noires). De plus il ruinerait tous les efforts de ceux qui œuvrent pour développer le tourisme dans la vallée de la Gartempe et les monts d'Ambazac, sans pour autant créer d'emplois pour notre région, puisque toute la chaîne de production et d'installation est confiée à des entreprises étrangères.

Nous ne sommes pas hostiles aux énergies renouvelables, mais demandons que les préconisations de l'OMS, à savoir une augmentation de la distance entre les habitations et les éoliennes, proportionnelle à la hauteur de ces dernières, soient entendues. En effet, l'impact sur la santé est extrêmement négatif selon certains experts, et nous ne comprenons pas pourquoi le principe de précaution qui prévaut habituellement n'est pas appliqué ici.

Deux propositions de loi visant à augmenter la distance entre les éoliennes et les habitations sont en attente d'être étudiées. Le Sénat s'est déjà prononcé en faveur d'une augmentation de cette distance, ne manque plus que l'avis de l'Assemblée Nationale. Autour de nous, de nombreux départements adoptent des moratoires en attendant que des études plus sérieuses sur la santé soient menées. Il serait regrettable que la Haute Vienne soit une des dernières victimes avant le changement de la loi.

D'autre part, d'un simple point de vue économique, la rentabilité de l'énergie éolienne n'est assurée que par les subventions de l'état, en fait payées par une taxe sur nos factures EDF. Et le coût du démantèlement à la fin de leur vie, largement sous-évalué dans les études des promoteurs, sera en réalité si énorme que ce sera une dette de plus que notre génération reportera sur nos enfants et petits-enfants !

Pour toutes ces raisons, nous comptons sur vous, Monsieur le Président, pour donner un avis négatif à ce projet d'éoliennes industrielles.

Nous vous en remercions et vous adressons nos salutations respectueuses.